



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## **Comité permanent de la condition féminine**

---

FEWO



NUMÉRO 022



1<sup>re</sup> SESSION



41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mercredi 7 mars 2012**



**Présidente**

**Mme Irene Mathysen**



## Comité permanent de la condition féminine

Le mercredi 7 mars 2012

• (1530)

[Traduction]

**La présidente (Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD)):** Merci beaucoup. La séance est ouverte.

Merci à nos témoins: Suzanne Clément, Sébastien Goupil, Nanci-Jean Waugh et Erin Leigh. Plusieurs d'entre vous avez déjà comparu devant notre comité et nous sommes heureux de vous accueillir à nouveau.

Nous ne savons pas exactement à quel moment le vote aura lieu. Nous serons fixés une fois que la sonnerie se fera entendre.

Vous disposez de 20 minutes, après quoi nous passerons aux questions des membres du comité. Si vous voulez bien commencer.

**Mme Suzanne Clément (coordonnatrice et chef d'organisme, Bureau de la Coordonnatrice, Condition féminine Canada):** Merci, madame la présidente.

Je veux d'abord présenter mes excuses au comité, car je n'ai pas pu répondre à votre invitation de décembre dernier en raison d'un décès dans ma famille. Je vous remercie de votre compréhension.

Je suis heureuse de m'adresser aujourd'hui à vous pour parler de l'amélioration des perspectives économiques des filles au Canada. Cette étude tombe à point, car nous approchons de la première Journée internationale des filles qui aura lieu le 11 octobre 2012. L'ensemble des Canadiennes et des Canadiens auront ainsi une belle occasion de s'intéresser aux besoins des filles. Le travail du comité contribuera certes à cette prise de conscience.

L'étude du comité et la désignation d'une journée particulière pour les filles témoignent de la reconnaissance croissante d'un fait important, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde: on ne peut pas considérer isolément la condition féminine et la situation des enfants; il faut prendre en considération les recoupements entre le genre et l'âge, parce que ces recoupements donnent naissance, chez les filles, à une problématique particulière, exigeant une attention particulière.

Nous vous avons distribué une présentation PowerPoint à laquelle nous ferons référence au cours de notre exposé.

[Français]

Nous commençons tout juste à explorer cette problématique. Il sera donc important de la faire connaître davantage et de déterminer les outils dont nous avons besoin pour y travailler.

[Traduction]

J'en suis à la diapositive de la deuxième page.

[Français]

La semaine dernière, des fonctionnaires de Condition féminine Canada vous ont présenté de l'information sur le Programme de promotion de la femme, plus particulièrement sur la façon dont ils peuvent répondre aux besoins des filles.

[Traduction]

Il m'a été impossible de participer à la première moitié de cette séance d'information la semaine dernière, puisque j'assistais à la 56<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU. Je suis donc enchantée que le comité ait accepté de nous recevoir aujourd'hui pour terminer notre exposé et discuter des autres leviers à la disposition de Condition féminine Canada.

Je suis accompagnée de Sébastien Goupil, directeur général responsable des questions de politique stratégique, de soutien à l'analyse comparative entre les sexes et de relations internationales, trois leviers très importants pour Condition féminine Canada. Nanci-Jean Waugh, directrice générale des Communications et affaires publiques, est également des nôtres pour traiter principalement des activités commémoratives.

Condition féminine Canada s'emploie à promouvoir l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du Canada. Notre organisme ne fait toutefois pas cavalier seul. Nous collaborons avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, des organismes internationaux, les universités et les secteurs privé, bénévole et sans but lucratif pour procurer des résultats tangibles aux femmes et aux filles.

Nous concentrons nos interventions dans trois domaines prioritaires: améliorer la sécurité et la prospérité économiques des femmes, encourager les femmes à occuper des postes de responsabilité et à participer à la vie démocratique, et, enfin, éliminer la violence faite aux femmes. Quant aux filles, notre objectif est de créer des conditions propices à leur réussite future, et notamment à leur réussite économique.

• (1535)

**Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC):** Veuillez m'excuser, madame la présidente.

Vous avez mentionné trois domaines prioritaires pour votre travail. À quelle page en est-il question?

**Mme Suzanne Clément:** C'est simplement mon introduction. On vous en a parlé la semaine dernière dans le document traitant des programmes.

**Mme Joyce Bateman:** Oh, d'accord. J'essayais simplement de suivre et...

**Mme Suzanne Clément:** Sébastien va prendre la parole dans un instant en commençant à la page 4.

[Français]

**Mme Joyce Bateman:** Je m'excuse, madame.

[Traduction]

**Mme Suzanne Clément:** Non, ce n'est rien.

[Français]

J'invite maintenant Sébastien Goupil à donner aux membres du comité un aperçu de nos activités en ce qui a trait aux politiques stratégiques, y compris nos activités internationales et celles qui entourent l'analyse comparative entre les sexes. Nanci-Jean fera ensuite une courte présentation.

Merci.

**M. Sébastien Goupil (directeur général, Politiques et relations extérieures, Condition féminine Canada):** Merci. C'est vraiment un plaisir d'être parmi vous aujourd'hui et d'avoir l'occasion de vous parler du travail de la direction des Politiques et relations extérieures.

[Traduction]

La promotion de l'égalité des sexes est une responsabilité partagée et nous en avons fait un thème transversal devant être considéré par toutes les organisations fédérales.

Le travail de ma direction peut généralement être divisé en trois catégories: conseils stratégiques, leadership et orientation en matière d'analyse comparative entre les sexes, et relations internationales.

Du point de vue stratégique, le travail consiste surtout à conseiller les organisations fédérales au sujet des problématiques, des possibilités et des pratiques exemplaires, qu'elles soient nouvelles ou récurrentes, afin de favoriser l'égalité entre les sexes et de répondre aux besoins particuliers et diversifiés des femmes et des filles.

Nous participons activement au groupe de travail interministériel ainsi qu'aux consultations qui sont menées, notamment pour l'élaboration d'un mémoire au Cabinet. Comme vous pouvez le voir sur la diapo de la page 4, notre travail nous amène à collaborer avec de nombreux partenaires et intervenants comme les provinces et les territoires.

Je passe maintenant à la page 5.

[Français]

Avec la prochaine diapositive, j'aimerais maintenant aborder deux projets clés que l'on a soutenus et qui ont pour but de fournir de l'information utile pour le travail des institutions fédérales. Par exemple, en décembre 2011, on vient de compléter la mise à jour d'une publication qui s'appelle « Femmes au Canada », en partenariat avec Statistique Canada et 18 organismes fédéraux. « Femmes au Canada » est le plus important recueil de données ventilées selon les sexes. Il présente aussi certaines données qui sont ventilées en fonction de l'âge, contribuant ainsi à notre compréhension des enjeux qui touchent les filles. Cette publication est importante parce qu'elle montre où nous avons fait du progrès — sur la question de la condition féminine —, mais permet surtout de voir les différents domaines pour lesquels il reste encore du travail à faire pour faire progresser l'égalité.

Le deuxième projet, auquel on fait référence dans la diapositive et que l'on soutient, est un projet en cours réalisé conjointement par notre Forum fédéral-provincial-territorial sur la condition féminine et d'autres partenaires fédéraux. Il va permettre de donner accès à des données et indicateurs à jour et dégager des tendances sur la violence envers les femmes au Canada. De plus, ce recueil d'indicateurs va contenir des données intéressantes sur la situation des filles.

[Traduction]

Nous en sommes maintenant à la page 6.

Dans le contexte d'un autre secteur clé de responsabilité et d'expertise pour ma direction, nous encourageons le recours viable à l'analyse comparative entre les sexes (ACS) dans l'ensemble du

gouvernement. L'ACS est l'outil dont se sert le gouvernement pour promouvoir l'égalité des sexes au Canada, et notre travail à ce chapitre n'est pas différent de celui des entreprises qui cherchent à comprendre leur marché ou leur auditoire. Par exemple, le sexe et l'âge figurent parmi les principaux éléments pris en compte par les compagnies d'assurance lorsque vient le temps d'établir les primes. Ainsi, vous savez sans doute, surtout si vous avez un fils, que les jeunes hommes doivent payer les primes d'assurance les plus élevées parce qu'ils risquent davantage d'être impliqués dans un accident.

L'ACS permet justement d'analyser une question bien précise en se servant du sexe comme premier élément d'évaluation. Il s'agit de poser des questions ciblées et d'examiner les données pour savoir comment les femmes et les hommes, les filles et les garçons, vont tirer avantage ou subir les répercussions des lois, des politiques et des programmes.

Parmi les principes fondamentaux à la base de l'ACS, il y a la reconnaissance du fait qu'il n'existe pas de citoyen canadien type, qu'il y a des différences entre les réalités et les expériences des femmes et des hommes dans toute leur diversité. L'ACS nous rappelle — et c'est une indication importante — que les hommes sont souvent considérés comme la population par défaut, ce qui fait que les politiques et les programmes sont conçus en fonction de leurs réalités et de leurs besoins. Bien que les distinctions entre les sexes soient la prémisse de base, il faut également souligner que l'ACS ne se limite pas à ces considérations. Nous savons que les femmes et les hommes, les filles et les garçons, ne forment pas des groupes homogènes, et l'ACS nous amène à nous intéresser à la diversité qui caractérise ces groupes.

Dans le cadre de la présente étude, vous allez chercher à déterminer, comme Suzanne le mentionnait, la façon dont le sexe interagit avec l'âge pour façonner les réalités et les expériences des filles.

Passons à la diapositive 7.

Je souhaitais ici rappeler à tous que l'analyse comparative entre les sexes n'est pas une réalité nouvelle au gouvernement. C'est en 1995 que le gouvernement du Canada s'est engagé à l'appliquer pour ses lois, programmes et politiques, mais nos efforts actuels sont guidés par le Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes qui a été élaboré en collaboration avec le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor en réponse à un rapport déposé par la vérificatrice générale en 2009. Cette vérification a permis de constater que l'ACS n'était pas toujours mise en oeuvre dans la même mesure et qu'il y avait peu d'indications de son influence sur le processus décisionnel. Ce plan d'action fournit donc un cadre rendant les organisations fédérales mieux aptes à appliquer l'ACS et, ce qui est plus important encore, précise que l'engagement à l'égard de l'ACS est une responsabilité partagée entre toutes les organisations fédérales.

Comme vous pouvez le voir dans l'encadré, le rôle principal de Condition féminine Canada consiste à appuyer les organisations fédérales en leur fournissant des conseils, de la formation et des outils. À ce sujet, il vous intéressera peut-être d'apprendre que nous travaillons au développement d'un nouvel outil de formation en ligne. En outre, les organismes centraux font un important travail d'analyse critique en s'assurant que l'ACS a sa place dans les mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor.

Alors que le ministère des Finances inscrit pour sa part l'ACS dans son processus budgétaire, c'est en fin de compte aux différents ministères et agences qu'il incombe d'établir une capacité durable en la matière, d'effectuer des analyses comparatives entre les sexes et de démontrer leurs répercussions sur le processus décisionnel.

• (1540)

[Français]

**La présidente:** Un moment, s'il vous plaît.

[Traduction]

Si les membres du comité sont d'accord, nous pourrions rester jusqu'à la fin de l'exposé et aller voter par la suite. Je m'en remets à la décision du comité.

**Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC):** Nous pourrions aller voter maintenant et voir combien de temps il nous restera ensuite.

[Français]

**Mme Joyce Bateman:** C'est notre responsabilité.

**M. Sébastien Goupil:** On comprend.

[Traduction]

**La présidente:** Très bien. Nous allons interrompre la séance et revenir immédiatement après le vote.

**Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD):** J'ai juste une petite question. Est-ce que nos témoins peuvent demeurer ici jusqu'à notre retour du vote afin que nous puissions leur poser quelques questions?

Excellent. Merci.

**La présidente:** Très bien. Nous reviendrons dès que le vote sera terminé.

La séance est levée.

---





**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>